

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°12 / 11 juin 2024

Dicton de la semaine:

Si juin fait la quantité, septembre fait la qualité.

L'Essentiel

Réglementation	Dates collecte EVPP, PPNU, EVPOH. Listes des produits de biocontrôle
Météo	Risque pluvieux dès vendredi matin.
Phénologie	La croissance est très active. Floraison terminée, les baies grossissent rapidement, coulure observée.
Mildiou	Nouveaux symptômes sur feuilles et grappes sur parcelles en découverte sous les différents épisodes de pluies ou en pousse importante, la végétation doit avoir une protection sans faille.
Oïdium	Protection sans faille
Black-Rot	Pas de nouveaux symptômes sur feuilles sur parcelles en découverte sous les différents épisodes de pluies, la végétation doit avoir une protection sans faille.
Vers de Grappe	Glomérules observés avec chenilles d'Eudémis en attente des captures de papillons, changez vos plaques et capsules.
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine – n°11 du 11 juin .Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

Informations réglementaires

👉 Agenda 2024 des différentes collectes

EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) : 3 collectes du 21 au 24 mai, du 1 au 5 juillet et du 2 au 6 septembre.

PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) et **EPI-U** (Equipements de Protection Individuelle Usagés) : les 6 et 7 novembre.

EVPOH (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène) : du 2 au 6 décembre.

🔗 La liste des produits de biocontrôle est actualisée

La liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle actualisée au 25 avril 2024 est publiée au Bulletin Officiel du MASA : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-257>

Pour tout savoir sur le biocontrôle en viticulture <https://ow.ly/107850Sc00f> un Wiki qui rassemble les connaissances sur le biocontrôle et ses usages en viticulture développé dans le cadre d'un projet du Vinopôle Bordeaux-Aquitaine **EVPOH** (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène) : du 2 au 6 décembre.

La Météo

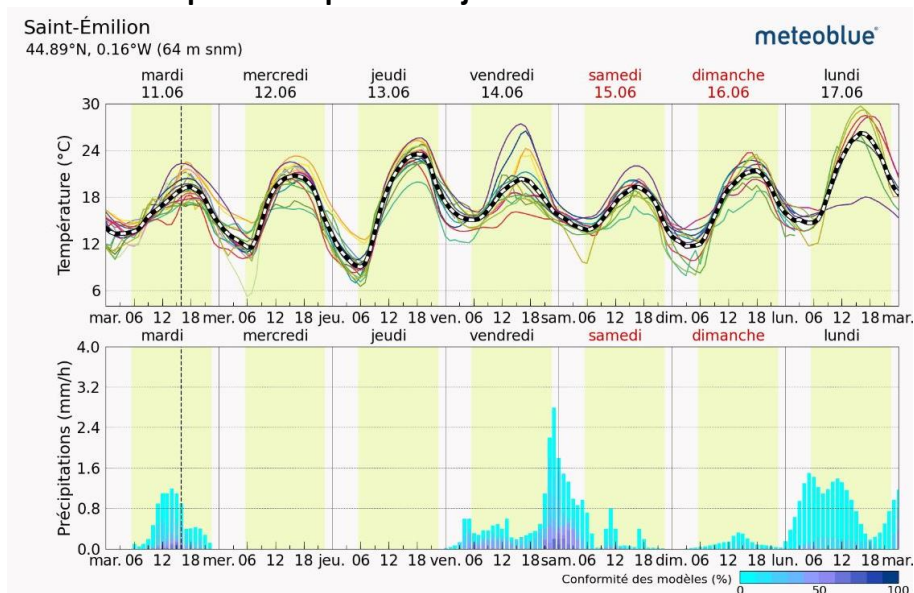
🔗 Bilan des 7 derniers jours :

Alors que les prévisions nous annonçaient un véritable déluge, les pluies orageuses n'ont pas concerné notre secteur. Le cumul ne dépasse donc pas 4 mm sur les différentes stations.

Les températures ressemblent un peu plus à des températures de saison même si les matinées restent fraîches.

Date	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Soulignac		St Sulpice de Faleyrens		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 4 juin 2024	18,88	0	17,98	0	18,09	0	19,3	0	18,1	0	19,51	0	18,07	0	18,66	0
mercredi 5 juin 2024	20,06	0	18,94	0	19,24	0	20,03	0	19,5	0	20,62	0	19,07	0	19,71	0
jeudi 6 juin 2024	21,09	0	18,69	2,16	19,25	0,51	20,17	0	19,7	1,02	20,38	0,51	18,97	1,91	19,8	1,02
vendredi 7 juin 2024	18,48	0,76	19,42	0	20	0	18,99	0	19,9	0	20,52	0	19,66	0	20,19	0
samedi 8 juin 2024	22,49	1,27	21,59	1,78	21,52	1,02	22,06	2,03	22,1	1,02	22,69	1,02	21,66	1,02	22,33	2,79
dimanche 9 juin 2024	19,03	1,27	18,97	0	18,5	0	18,44	0	19,3	0	19,36	0	18,88	0	19,01	0
lundi 10 juin 2024	17,61	0	17,12	0	16,78	0	16,91	0	17,2	0	18,17	0	16,96	0	17,26	0
Cumul de pluie des 7 derniers jours		3,3		3,94		1,53		2,03		2,04		1,53		2,93		3,81

🔗 Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

















Encore une semaine où après quelques jours de temps plutôt clément, une dégradation pluvieuse est annoncée pour vendredi et samedi.

Le Calendrier Lunaire

Nœud lunaire : La lune est de mauvaise influence. Les expériences démontrent qu'il y a perturbation lors des Nœuds. Ce sont des moments plus ou moins négatifs pour travailler le sol, semer, récolter etc...





Apogée lunaire : au moment où la lune passe à l'apogée, son attraction est amoindrie.

lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

	Mercredi 12 juin	Jeudi 13 juin	Vendredi 14 juin	Samedi 15 juin	Dimanche 16 juin	Lundi 17 juin	Mardi 18 juin
Phase de lune	 Lune descendante	 Lune descendante	Premier quartier  APOGEE LUNAIRE	NŒUD LUNAIRE DESCENDANT  Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante
Influence	 * Fruit	 Fruit	 Fruit/Racine	 Racine	 Racine	 Racine	 Fleur

Phénologie – Etat du vignoble

Phénologie

			
Stade I25 Pleine floraison	Stade J 27 Nouaison	Stade J29 Grain de Plomb	Stade K31 Baies à taille de Pois

Blancs

Merlot noir

Cabernet Franc

Cabernet sauvignon

La pousse des rameaux est importante, les entre cœurs sont aussi très poussants, les baies grandissent rapidement. La floraison s'est enclenchée avec des conditions climatiques compliquées, fraîcheur et humidité, sur les parcelles précoces.

Le retour de périodes plus ensoleillées et chaudes a permis une floraison plus rapide et dans de meilleures conditions pour les parcelles plus tardives.

On observe toujours des capuchons collés sur baies et sur certains cépages, la coulure est visible et le millerandage est observé sur grappes précoces en particulier sur Malbec, Carménère, et Merlot Noir.



Le végétal a repris des couleurs, mais on peut observer des symptômes de phytotoxicité sur feuilles dans certaines parcelles, liés à l'accumulation de produits phytosanitaires avec décoloration, une forme anormale et un nanisme des feuilles.

Normalement la reprise de la pousse et le retour de conditions météo plus clémentes devraient atténuer ces symptômes.



Etat du vignoble

Le retour d'un temps sec et la remontée des températures permettent un assèchement des sols gorgés d'eau, le ressuyage est en cours. Des ornières se sont formées, la remise à plat débute mais va être longue!

☞ Travaux au vignoble :

Les levages et relevages sont en cours, et ils doivent être rapidement réalisés pour pouvoir assurer un écimage/rognage optimal.

Les écimages, rognages débutent et permettent de supprimer des jeunes feuilles et/ou abaisser la hauteur de feuillage pour une application et efficacité optimales lors des traitements.

Pour rappel : Les pampres présents sur des pieds déjà épamprés comme les entre-cœurs sont source d'inoculum de maladie en particulier le mildiou proche des grappes. Leur suppression peut permettre une ventilation de la zone des grappes, une meilleure pénétration de la pulvérisation et une réduction de l'inoculum contaminant en cas de pluies et de rosées.

Les adventices restent encore un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation dans certaines parcelles, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro-climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds sont en cours, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre.**

La tonte des fonds et des abords est à privilégier en période de floraison, pour éviter la présence d'insectes pollinisateurs, **même remarque que pour le travail du sol.**

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

✓ **Auxiliaires :**

Adulte de Chrysope et larve de syrphé.



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

☞ **Méthode CEPP :**

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

☞ **Rappel réglementaire**

- ✓ il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.
- ✓ **Contrôle obligatoire du pulvérisateur :** pour rappel, depuis janvier 2021 le contrôle des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans (à partir de 5 ans pour un pulvérisateur neuf). [Contrôle pulvérisateur - Crodip](#)

Utilisations des produits phytosanitaires

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale :** celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau :** rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.

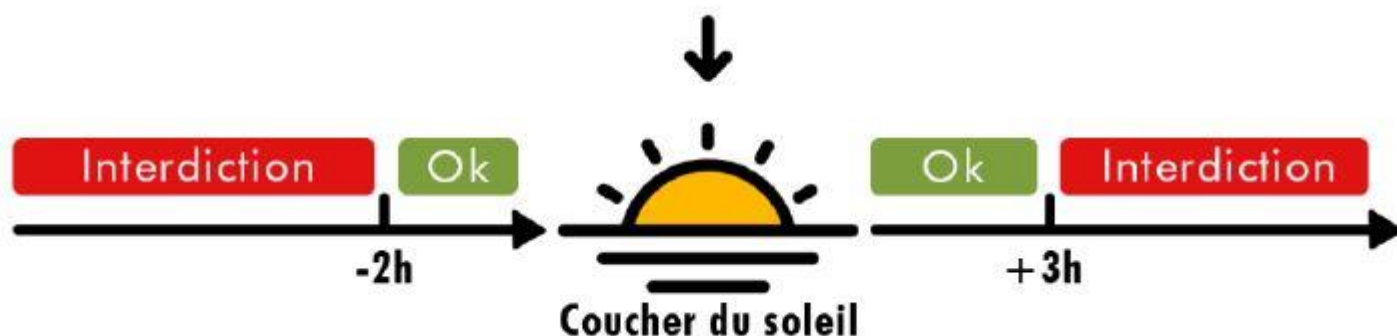
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ **Il est important de traiter sur un feuillage sec. Et pour rappel, le temps de séchage du traitement est de 1h30 à 2h.**
- ✓ Dans la mesure du possible, il faut alterner les fonds de passage et l'ordre de traitement des parcelles.

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, **le Conseil d'Etat a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.

Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des organismes réglementés au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

De même, il est précisé dans l'article 5 :

Art. 5. – La période d'application prévue à l'article 3 peut être modifiée dans les cas suivants :

- ✓ si, en raison de l'activité exclusivement diurne des bioagresseurs, le traitement réalisé au cours de la période définie à l'article 3 ne permet pas d'assurer une protection efficace de la culture traitée ;

- ✓ si, compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période prévue à l'article 3.

**Dans ces deux cas, l'application peut être réalisée sans contrainte horaire.
L'heure de début et l'heure de fin du traitement ainsi que le motif ayant motivé la modification
de la période prévue à l'article 3 sont consignés dans le registre.**

Rappel pour le choix des produits :

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 (produits non utilisables pendant la floraison) :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

Mildiou

🔗 Le point

La situation s'est stabilisée sur les parcelles de notre secteur. Les nouvelles taches sur feuilles sont peu nombreuses en ce début de semaine, et surtout la sortie sur grappes attendue après les contaminations du 18 au 20 mai est très limitée en fréquence et en intensité, elle concerne très peu de parcelles.

Sur les parcelles abandonnées, les maladies progressent (mildiou et black-rot) et sont une source d'inoculum très importante pour les parcelles à proximité, il faut rester très vigilant.



Sporulation sur rameau



Attaque récente de rot gris



Rameau atteint qui a cassé

🔗 Le conseil

Le début nouaison reste un stade de sensibilité maximal aux maladies. **L'ensemble des parcelles doit donc avoir une protection efficace en permanence.**

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **en période de nouaison c'est le grossissement de la baie qui prime même en absence de lessivage. Risque de lessivage sous les pluies de la fin de semaine.**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse active, grossissement des baies.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Pluies annoncées vendredi et samedi. Si la protection est lessivée au cours des prochains jours et de nouvelles pluies annoncées, il faudra renouveler rapidement la protection.**
- **Mesures prophylactiques : évitez au maximum de toucher aux sols (ne pas tondre ou travailler sous le rang ou dans l'interrang) si la végétation ne dispose pas d'une protection mildiou effective.**

Dose de cuivre à employer :

La dose conseillée est de **400 g de Cu/ha (dose réellement appliquée à l'hectare).**

🔗 Les produits utilisables :

- ✓ **Bouillie Bordelaise RSR Disperss** (sulfate de cuivre) à la dose de **2 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Champ Flo Ampli** (hydroxyde de cuivre) à la dose de **1,11 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :

SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ».

Les quantités de cuivre utilisables sont de 4 kg/ha/an, avec une possibilité de lissage (utilisation de plus de 4 kg/ha - sans dépasser 6 kg/ha- en cas de forte pression, la moyenne annuelle jusqu'en 2025 ne devant pas dépasser 4 kg/ha). L'utilisation d'une seule spécialité portant cette mention empêche donc le lissage des quantités de cuivre apportées à l'ha par an.

🔗 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.
- ✓ Premier levage / relevage.
- ✓ Ecimage

Black-Rot

🔗 Le point

Il n'y a pas de nouvelles taches sur feuilles et pour l'instant pas de symptômes sur grappes.

🔗 Le conseil

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

🔗 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🔗 Le point :

Les conditions actuelles sont particulièrement favorables à l'installation de la maladie sur les grappes.
Pour l'instant, aucun symptôme observé sur notre réseau.

🔗 Le Conseil :

Les parcelles doivent impérativement être protégées pendant cette période de nouaison, très sensible à la maladie.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8).
pour une dose de 5 à 6 kg/ha.

🔗 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place, gestion de la vigueur des parcelles (choix du matériel végétal, fertilisation...) mais également la destruction de l'inoculum (élimination des bois porteurs de symptômes).

🔗 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Botrytis

La maladie reste présente sur feuilles et bout de grappes.

Pour rappel, seule la prophylaxie est à mettre en place contre ce champignon et les symptômes visibles au printemps ne présagent en rien de sa présence en cours de maturation.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Les glomérules sont en augmentation sur l'ensemble des secteurs, la pression de cette génération est finalement importante. De nombreuses parcelles ont déjà dépassé le seuil d'intervention.

Il faut rapidement aller dénombrer les glomérules dans vos parcelles si ce n'est pas déjà fait.

Vous pouvez également changer les capsules et les fonds collants pour suivre la deuxième génération.



Chrysalide



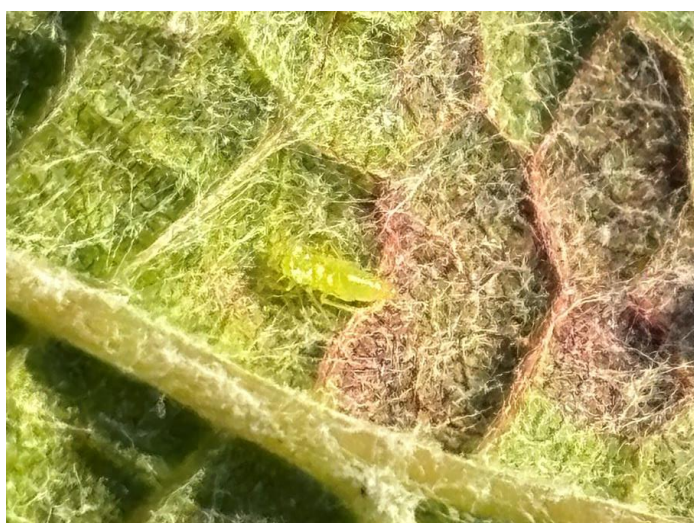
Nombreux glomérules sur une même grappe

Rappel : voici les seuils de nuisibilité de ce ravageur :

Entre 0 et 5 glomérules pour 100 grappes	Plus de 5 glomérules pour 100 grappes
Aucune intervention nécessaire en préventif de la 2 ^{ème} génération	Intervention en préventif de la 2 ^{ème} génération

Cicadelle Verte :

La remontée des températures relance l'activité de ces ravageurs qui sont plus visibles ces derniers jours. On observe même quelques grillures sur cépage sensible comme le Malbec.



Cicadelle de la Flavescence :

Des larves sont observées sur pampres du pied et sur la végétation principale, parfois en nombre important.

Nous sommes dans la période des traitements obligatoires, consultez les informations du GDON dont vous relevez.



Rappel sur ces insectes vecteurs de maladie : les cicadelles sont localisées sur feuilles âgées mais aussi sur les pampres du pied. Il est donc indispensable d'épamprer soigneusement vos parcelles qui doivent recevoir un traitement insecticide.

Il est également obligatoire de faucher les enherbements en fleur, avant l'application du produit de lutte.

Les dates de traitement ont été communiquées par les différents GDON, vous pouvez les retrouver sur les sites suivants :

- ✓ <https://www.gdon-bordeaux.fr/uploads/Liste-alphabetique-du-nombre-de-traitement-par-commune-2024-MAJ-dates-1.pdf>
- ✓ <http://www.gdon-libournais.fr/>

🔗 L'alternative

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de réaliser un épamprage soigneux du pied avec également destruction des rejets de porte-greffe.

-Plantes Bio indicatrices

Mercuriale annuelle, *Mercurialis annua*

Annuelle herbacée de la famille des euphorbiacées - **Présence à caractère négatif !**



Description : Adventice commune des vignobles et autres cultures, c'est une plante dioïque (fleurs mâles et fleurs femelles sur deux pieds séparés). Plutôt basse (10 à 50 cm), glabre, les feuilles sont ovales lancéolées et dentées, elle possède une racine pivotante. Les fleurs mâles sont en glomérule formant un épi assez long, les femelles sont solitaires et localisées à l'aisselle des feuilles. La floraison est très étalée et peut durer de mai à décembre.

Biotope primaire : Pelouses écorchées des terrains riches en bases et en matière organique, sables et graviers des vallées alluviales

Caractère bio-indicateur : Sols riches en bases et en matière organique, maltraités, retournés ou laissés à nu avec un fort risque d'érosion. Elle indique une fragilité des sols pouvant évoluer vers des formes plus graves de déstructuration.

Phytothérapie à la vigne : Pas d'usage répertorié.

Phytothérapie humaine : Plante toxique comme toutes les euphorbiacées

Le saviez-vous : Le fruit est capable de s'accrocher au pelage d'un animal de passage ou aux vêtements du promeneur, participant ainsi à la dissémination de la plante. Chaque capsule contient une graine grise, pourvue d'une expansion charnue appelée élaïosome, qui produit une huile dont raffolent les fourmis. Ces dernières transportent les graines à la fourmilière afin d'y consommer l'élaïosome ; cela fait, la graine est rejetée... souvent à grande distance du pied qui l'a produite ! Est-ce l'observation de ce double mode de dissémination qui a valu à la mercuriale son nom lié à Mercure, dieu romain des voyages et du commerce ?

*

Accompagnement technique personnalisé

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc et Thierry Tricot, conseiller-e technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peuvent vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine conduit en agriculture biologique et/ou biodynamique.

Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Laurence Derc – l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

Thierry Tricot – t.tricot@bionouvelleaquitaine.com Tél : 06 11 61 98 42